
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2019 – 558 DU 18 DECEMBRE 2019
portant nomination de monsieur **César AGBOSSAGA**
en qualité de Directeur général de l'Agence pour la
Réhabilitation de la Cité historique d'Abomey.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-501 du 11 août 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable ;
- sur** proposition du Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 18 décembre 2019,

DÉCRÈTE

Article premier

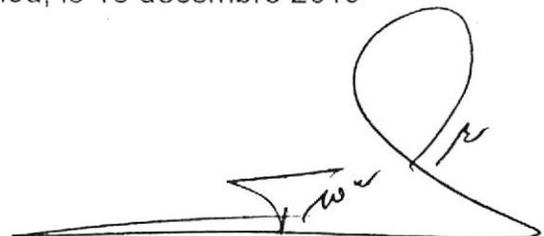
Monsieur **César AGBOSSAGA** est nommé Directeur général de l'Agence pour la Réhabilitation de la Cité historique d'Abomey.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

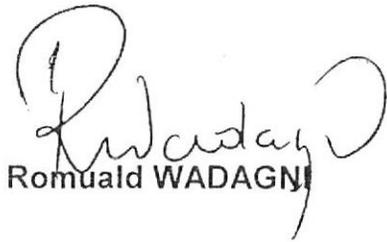
Fait à Cotonou, le 18 décembre 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre du Cadre de Vie
et du Développement Durable,



José TONATO

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MCVDD 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 22 ; SGG 4 ; INTERESSE
1 ; JORB 1.